

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2022

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal	:	11
- en exercice	:	11
- qui ont pris part à la séance	:	10
- votants	:	10

Date de convocation : 14/01/2022

Date d'affichage : 14/01/2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, pour raison sanitaire, à huis clos, voté à l'unanimité en début de séance, à 18 h 40 sous la présidence de son Maire Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le vingt janvier deux mil vingt-deux.

Présents : Mmes ARSAC Pascale — PERRIN Marie-Josèphe - RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET
Christophe – DI BENEDETTO Vincent - VERNERET Jacques

Absente excusée : Mme ASTIER Marielle

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : **DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022 POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE ET DES ESPACES PUBLICS**

Vu la délibération n° 30-2021 en date du 14 octobre 2021 sur laquelle il a été omis l'achat de la parcelle F 864 faisant partie de ce projet,

Le Maire fait part au Conseil Municipal que toute demande de subvention concernant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre des projets 2022 doit être déposée de façon dématérialisée.

Le Maire va donc solliciter l'Etat pour l'aménagement de la traverse du village et des espaces publics pour un montant de 825 244,78 € HT + 110 000 € HT de terrain = 935 244,78 € HT (maîtrise d'œuvre comprise) soit 1 100 293,74 € TTC.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants :

- **ADOpte** le programme de l'opération, son enveloppe financière prévisionnelle et le plan de financement prévisionnel,
- **SOLLICITE** l'aide financière des partenaires financiers et notamment l'aide de l'Etat au titre de la DSIL, en s'engageant à prendre son autofinancement de la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 30-2021 du 14 octobre 2021.

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

